

INSTALLATION GÉNÉRALE & RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENT D'ARCHITECTURE

Le respect du règlement d'architecture sera contrôlé par le Service Technique Exposants lors de la validation de votre projet. Il est donc primordial de **faire suivre ce guide technique à votre décorateur / standiste.**

RÈGLEMENT

Structure

La hauteur maximum autorisée est de 2,5 m sur toute la surface du stand.

Transparence

La visibilité au travers du stand doit impérativement être d'au moins 30% de sa longueur / largeur vers les espaces se trouvant derrière, hors mitoyenneté.

Minimum de transparence des îlots à prendre en compte pour garder de la visibilité pour les autres partenaires du Congrès jugé à réception de projet.

Signalétique

Toute sur-élévation est interdite sur un retrait de 1 mètre en périphérie du stand sur les allées et les parties mitoyennes à d'autres exposants.

Sont autorisées, sur dérogation, les sur-élévations comprises dans un champ de 45° depuis l'allée / cloison mitoyenne (hauteur 2,5m), si et seulement si, le retrait obligatoire de 1 mètre et la hauteur maximum de 4,5 mètres sont respectés.

Ouverture

Les allées doivent impérativement rester ouvertes et accessibles sur 50% de leur longueur.

Divers

Élingage impossible

Accès handicapé

Rampe d'accès de 1m et 5% pour les PMR à partir de 2 cm de plancher.

Résistances des sols

Hall	kg / m ²
Lille Métropole	400
Paris	1500
Bruxelles	1500
Londres	3000

Il faut tenir compte de cette résistance non seulement pour l'installation du matériel exposé, mais également pour les opérations de manutention (phénomène de poinçonnage).

VALIDATIONS DES PROJETS ET DÉROGATIONS

Toute demande de dérogation et tout projet de stand doivent impérativement parvenir à D&P Architecture de Communication et APAR accompagnés des plans et élévations côtés avant le

1er septembre 2017

Passé ce délai

- aucune dérogation ne pourra être accordée
- aucun projet ne sera validé

Dans ces conditions, l'exposant s'expose à des demandes de réajustement de son espace durant le montage du congrès, sous peine de ne pas être autorisé à ouvrir son stand.

Documents à fournir

- Les noms des fichiers doivent comporter le numéro ainsi que le nom du stand :
- Plans côtés : vue du dessus et élévations
- Visuels nécessaires à la compréhension du projet
- Coordonnées du décorateur et du chargé de projet

Merci de faire suivre ces documents à :

72coec@dparchi.com
allboxes@apar.fr